

COMMUNE
DE
Wattignies la victoire
1 rue Carnot
59680

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES
SUR HELPE

Téléphone : 03.27.67.82.16
e-Mail : mairie@wattignieslavictoire.fr

Compte rendu Réunion
Du Conseil Municipal
Du 07 septembre 2020 à 20h00
Convocation du 01/09/2020

Présents : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Pascal CARLIER, Adrien DERUE, Alain DERUE, Nathalie HANCART, Evelyne LEDIEU, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

Absent (es) non excusés (es) : -----

Absent (es) excusés (es) : -----

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Madame Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

Adoption des comptes-rendus des 06/07/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2020.

1. Travaux « mise en conformité et économie d'énergie concernant l'électricité de la salle des fêtes »

Dans le cadre des travaux « mise en conformité et économie d'énergie concernant l'électricité de la salle des fêtes » après avis de la commission des travaux ;

Le Conseil Municipal à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

- décide de retenir le devis de l'entreprise STEEL de Ferrière la Grande

D'un montant de : 9 617.40 € HT

Soit 11540.88 € TTC

- Dit que les crédits pour la réalisation de l'opération seront prévus au budget 2020.

- Et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

2. Alarme dans les bâtiments communaux

Dans le cadre des travaux « d'installation d'une alarme anti-intrusion dans certains bâtiments communaux » après avis de la commission des travaux ;

Le Conseil Municipal à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

- décide de retenir le devis de l'entreprise Nord Antenne Communications de Louvroil

D'un montant de : 1 696.50 € HT

Soit 2 035.80 € TTC

- Dit que les crédits pour la réalisation de l'opération seront prévus au budget 2020.

- Et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

3. Limiteur de décibels dans la salle des fêtes

Dans le cadre des travaux « d'installation d'un limiteur de décibels dans la salle des fêtes » après avis de la commission des travaux ;

Le Conseil Municipal à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

- décide de retenir le devis de l'entreprise STEEL de Ferrière la Grande

D'un montant de : 918.60 € HT

Soit 1 102.32 € TTC

- Dit que les crédits pour la réalisation de l'opération seront prévus au budget 2020.

- Et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

4. Révision du Bail du logement communal situé 8, rue Carnot

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal présents, que le bail du logement communal situé 8, rue Carnot, signé le 24/09/2018, stipule une révision annuelle du loyer le 1er juillet de chaque année.

A ce jour, le loyer n'a jamais été révisé, en conséquence un rappel de loyers devrait être effectué. Cependant au vu de la régularité du paiement des loyers par le locataire, Monsieur le Maire propose de ne pas faire de rappel sur les loyers, et de faire un avenant à ce bail stipulant la non révision annuelle du loyer au 1er juillet de chaque année. Et qu'à compter du 01/10/2020 le loyer s'élèvera à 510€ / mois jusqu'à la fin du bail en cours.

Après en avoir délibéré à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

Les membres du conseil municipal présents décident de ne pas faire de rappel de révision de loyers depuis le 1er juillet 2019 et acceptent que Monsieur le Maire signe un avenant au bail notifiant la suppression de révision de loyer au 1er juillet de chaque année. Et qu'à compter du 01/10/2020 le loyer s'élèvera à 510€ / mois jusqu'à la fin du bail en cours.

Travaux à faire dans ce logement :

La porte d'entrée est à changer.....

Un problème d'évacuation des eaux usées dans la douche.....

5. Point sur la rentrée scolaire : école, cantine, garderie

Une réunion des maires du RPI est programmée prochainement

6. Aménagement des sanitaires de la salle des fêtes

L'installation de sèche-mains et de distributeurs de savon est retenue par le conseil municipal, des devis seront à établir et le conseil municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.....

7. Stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public des collectivités du territoire Sambre-Avesnois (S.I.R.P.P.)

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du coût des énergies, le territoire Sambre-Avesnois a décidé d'engager, dans le cadre de son Plan Climat Territorial, de sa Charte du Parc et de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » un programme d'actions visant la généralisation des réhabilitations performantes sur le patrimoine public des collectivités du territoire.

Cette stratégie climat, soutenue par l'ADEME et la Région Hauts-de-France, a pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Energétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à la référence 2012)

Cette stratégie climat d'amélioration du patrimoine des collectivités vise à :

Etablir un état des lieux technique et organisationnel à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe pour cibler un patrimoine stratégique à investir permettant de viser 38% d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, et identifier un panel représentatif à investir prioritairement, ainsi que les freins/leviers aux réhabilitations « facteur 4 »

Utiliser les données recensées lors de l'état des lieux effectué dans x communes de l'arrondissement pour en extraire le patrimoine prioritaire à réhabiliter. Cette étape a démontré qu'une partie du patrimoine bâti des communes est énergivore et qu'une intervention visant à réduire les consommations énergétiques est nécessaire,

Réaliser des études pour définir, chiffrer et programmer les travaux sur le patrimoine stratégique tout en mettant en place des outils de suivi/gestion et de formation,

Mettre en œuvre des travaux sur le patrimoine stratégique en testant des montages financiers innovants et en étudiant la faisabilité du développement d'une filière locale d'éco-rénovation,

Capitaliser sur les outils testés dans une perspective de généralisation.

La commune de Wattignies la Victoire souhaitant s'inscrire dans cette stratégie d'intervention et de réhabilitation du Patrimoine Public, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

Participer au co-financement d'une ingénierie mutualisé « Conseil en Energie Partagé » mis en place par les Syndicats Mixtes du PNR Avesnois pour une durée de 1 an et demi. Le coût de cette adhésion par année :

0.50cts€/habitant l'année 1 (pour 6 mois d'adhésion) ;

1€/habitant l'année 2,

Pour la commune, cela représente 120.50€ pour l'année 2020 et 241€ pour l'année 2021 donc 361.50€ sur une période de 1 an et demi.

Mettre en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau des ses bâtiments (objectif BBC) ;

Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme engagé et d'utiliser l'outil informatique (VERTUOZ) mis à disposition par l'ADEME pour suivre ses consommations d'énergie ;

S'inscrire pleinement dans la stratégie en ayant recours à l'accompagnement du CEP pour tout projet de réhabilitation de son patrimoine communal ;

Porter, a minima, un projet de réhabilitation / construction exemplaire (BBC/BEPOS/HQE...) avec l'aide du CEP permettant à la commune d'optimiser ses dépenses et d'obtenir des subventions (en réflexion, délibéré, engagé ou terminé) ;

Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention du CEP dans son / ses futur (s) projet (s) de réhabilitation ;

Mener une réflexion sur la prise en compte des EnR permettant de rendre ses bâtiments autonomes en énergie ;

Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs, équipements... qui lui permettent de prétendre à des financements (FRATRI, FEDER, LEADER, CEE...).

Après en avoir délibéré, à :

10 voix pour

00 voix contre

01 abstention (s)

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public & Conseiller en Energie Partagée »

AUTORISE :

Le partenariat relatif aux actions contenue dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en vue d'améliorer son patrimoine communal entre la commune, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre,

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie pour obtenir pendant 1 an et demi les données sur le patrimoine de la commune.

DECIDE :

De consacrer dans son budget 2020 et 2021 la participation de la commune dans le financement de l'ingénierie mutualisé « Conseiller en Energie Partagée » à hauteur de 0.50cts€/habitant pour la première année et 1€/habitant pour la seconde année.

8. Point sur les Travaux de voirie (route de Dimont, rue Grangette, rue de l'Eglise)

La réception des travaux a été faite, quelques réserves ont été mises :.....

Route de Dimont (un balayage est prévu, il y a des ondulations, et des CC1 sont fendus)

Rue Grangette (l'accès aux habitations est à revoir)

Rue face à l'Eglise (rien à signaler)

9. Autorisation signature emprunt au Crédit Agricole Nord de France

Le maire, rappelle l'article 1 paragraphe 3 de la délibération de délégation consentie au maire par le conseil municipal N° 20200529_03 du 29 mai 2020, « De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires »

Rappelle que la délibération N° 20200706_18 du 06 juillet 2020 fixe le montant d'un emprunt à 40 000€

La commune de Wattignies la Victoire contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 40 000€ (quarante mille euros) destiné à financer des travaux de voirie.

Caractéristiques de l'emprunt :

Montant du capital emprunté 40 000€

Durée d'amortissement 10 ans

Taux d'intérêt 0.74%

Périodicité trimestrielle

Frais de dossier 150.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord de France dont les caractéristiques figurent ci-dessus.

10. Frais d'élagage

Monsieur le Maire expose :

Par courrier recommandé en date du 25/06/2020, il a été demandé au propriétaire de la parcelle N°93 de couper la haie qui gênait à la circulation routière du chemin rural N° 207 avant le 31/07/2020.

Un procès-verbal de constatations a été dressé le 01/08/2020 relatant que la coupe de haie n'a pas été faite.

Par arrêté en date du 02/08/2020, envoyé par courrier recommandé au propriétaire de la dite-parcelle, il a été prévu l'élagage d'office des plantations en bordure du chemin rural N° 207.

Ainsi la commune a dû faire intervenir une société d'exploitation « Paquet Développement », pour élaguer la haie de la parcelle N° 93.

La commune a mandaté à cet établissement, la facture correspondant aux travaux effectués d'un montant de 186.78€.

Monsieur le Maire propose d'émettre un titre de recette pour le remboursement de 186.78€ au propriétaire de la parcelle citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré à :

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention (s)

Les membres du conseil municipal présents décident d'accepter l'émission d'un titre de recette pour le remboursement de 186.78€ au propriétaire de la parcelle N°93

Questions diverses

Bulletin municipal dématérialisé : une enquête sera faite dans le village mi-octobre pour les personnes intéressées par cette transmission -----

Une réunion est prévue avec la personne chargée du musée de Wattignies la Victoire, pour voir la possibilité de son réaménagement-----

